

Date de convocation

Jeudi 28 septembre 2023

Date d'affichage

Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 19

Présents : 13

Procurations : 4

Absents : 2

Votants : 17

CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 3 OCTOBRE 2023  
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le troisième jour du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Joël HAMEL, Maire.

**Présents et représentés :** M. BREXEL Christian, Mme LEGAC Nathalie, M. HUE Philippe, Mme ECLIMONT Catherine (donne pouvoir à M. HAMEL Joël), Mme MENAUT Marylène (donne pouvoir à Mme LEGAC Nathalie), M. DURVILLE Maxime (donne pouvoir à M. ADEUX Gérard), Mme DUPLLENNE Soazig, Mme DONIO Rozenn, M. DESPRES Louis, Mme PICCO Danièle, M. ADEUX Gérard, M. BUSSY Daniel, Mme HELBECQUE Anne, M. LOISEL Jean-Bernard (donne pouvoir à M. DESPRES Louis), Mme REBOUT Brigitte, M. LEDUC Frédéric.

**Absentes :** Mme SIMON Gwenola, Mme BASTIEN Françoise.

**Secrétaire :** Mme LEGAC Nathalie.

Le Conseil Municipal désigne Mme LEGAC Nathalie pour assurer le secrétariat de séance en application des dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint (12), Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

**Ordre du jour :**

- Délibération n°50/2023 - Convention de location annuelle 2023/2024 entre la commune de La Gouesnière et Hélo Danse
- Délibération n°51/2023 - Décision modificative budgétaire n°2 – voirie – mairie – Divers - ALSH
- Délibération n°52/2023 - Avenant n°1 marché public lot 7 Menuiseries intérieures BINOIS construction salle socioculturelle
- Délibération n°53/2023 - Choix de l'entreprise pour la rénovation de la rue des Enclos
- Informations diverses

**Délibération n°50/2023 - Convention de location annuelle 2023/2024 entre la commune de La Gouesnière et Hélo Danse**

**Rapporteur : Monsieur Christian BREXEL, adjoint délégué**

L'association *Hélo ! Danse*, association extérieure à la commune, renouvelle sa demande de location de la salle polyvalente pour une activité annuelle sur la commune du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024, hors vacances scolaires, dans les mêmes conditions que précédemment, soit les jeudis de 17h00 à 20h00. Il s'agit de cours de fitness et de danse urbaine.

Suivant l'avis favorable de la Commission administration générale en date du 25 septembre 2023 pour un tarif fixé à 450 € pour l'année, intégrant le surcoût lié au chauffage.

M. BREXEL propose un prix de 450 € pour l'année, payable en 1 fois, à réception du titre de perception. Une nouvelle convention sera passée avec l'association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **VOTE le tarif de location pour l'association Hélo Danse aux conditions mentionnées ci-dessus,**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué de signer tout document relatif à ce dossier.**

## Délibération n°51/2023 - Décision modificative budgétaire n°2 – voirie – mairie – Divers - ALSH

**Rapporteur : Monsieur Christian BREXEL, adjoint délégué**

La commune a perçu une taxe d'aménagement relative aux nouvelles constructions du secteur de la gare, dans la zone de l'Outre EST, non inscrite au budget primitif 2023.

Monsieur Christian BREXEL Propose de voter la décision modificative suivante à hauteur de 48 000 euros.

Suivant l'avis favorable de la Commission administration générale en date du 25 septembre 2023 :

SENS	OPERATIONS	MONTANT	COMPTE
Recette investissement		48 000 euros	compte 10226
Dépenses investissement	Opération voirie	36 000 euros	compte 2152 pour réfection de voirie
	Opération Mairie	7 000 euros	compte 2135 pour travaux bureaux
	Opération Divers	4 400 euros	compte 2158 pour achats divers (barnums et autres achats)
	Opération ALSH	600 euros	copieur

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix POUR et 1 abstention (M. LEDUC Frédéric),**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette décision modificative ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

## Délibération n°52/2023 - Avenant n°1 marché public lot 7 Menuiseries intérieures BINOIS construction salle socioculturelle

**Rapporteur : Monsieur Christian BREXEL, adjoint délégué**

Le 21 mars 2022, le conseil municipal, avec le concours de l'architecture Jérôme GUILLOUX, a retenu l'entreprise BINOIS pour la réalisation des menuiseries intérieures de la construction de la future salle socioculturelle.

Suite à l'avis du service incendie, le bureau de contrôle a demandé de procéder à la création d'un sas coupe-feu devant le rangement jouxtant la cuisine et à l'ajout d'une porte coupe-feu.

Afin de payer cette prestation non prévue dans le contrat initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du contrat,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 25 septembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix POUR et 1 abstention (M. LEDUC Frédéric),**

- **DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de construction d'une salle socioculturelle.**
  - Entreprise BINOIS lot 7 Menuiseries intérieures – cloison amovible**
  - Marché initial : montant : 48 698.00 € HT**
  - Avenant n° 1 - montant en plus 867.32 € HT**
  - Nouveau montant du marché : 49 565.32 € HT soit 59 478.38 € TTC**
- **AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.**

Arrivée de Mme PICCO Danièle à 18h50.

## Délibération n°53/2023 - Choix de l'entreprise pour la rénovation de la rue des Enclos

**Rapporteur : Monsieur Joël HAMEL, Maire**

La commune a demandé des devis pour réaliser la réfection de la voirie de la rue des Enclos située en zone d'activité de l'Outre EST.

Deux entreprises ont répondu, aux montants de travaux indiqués ci-dessous :

POTIN TP	28 862.50 euros HT	34 635.00 euros TTC
COLAS	56 759.00 euros HT	68 111.80 euros TTC

Suivant l'avis favorable de la Commission administration générale en date du 25 septembre 2023, Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise POTIN TP pour le montant de travaux de 28 322.50 euros HT soit 34 635.00 euros TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis avec l'entreprise POTIN TP pour la somme de 28 322.50 euros HT soit 34 635.00 euros TTC, ainsi que tous documents s'y rapportant.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en investissement du budget communal.**

La Secrétaire de séance  
Mme LEGAC Nathalie

Le Maire  
M. Joël HAMEL